

ERNST & YOUNG et Autres

BM&A

Waga Energy

Assemblée générale du 24 juin 2026
Trente-sixième résolution

**Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites
existantes ou à émettre**

ERNST & YOUNG et Autres

Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

BM&A

11, rue de Laborde
75008 Paris
S.A.S. au capital de € 1 200 000
348 461 443 R.C.S. Paris

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

Waga Energy

Assemblée générale du 24 juin 2026
Trente-sixième résolution

Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre

A l'Assemblée Générale de la société Waga Energy,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié de la société, ou de certaines catégories d'entre eux, et/ ou de ses mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce ainsi qu'au profit des membres du personnel salarié des sociétés ou groupements d'intérêt économique dont la société détiendrait, directement ou indirectement, au moins 10 % du capital ou des droits de vote à la date d'attribution des actions concernées, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées au titre de la présente autorisation ne pourra représenter plus de 15 % du capital de la société.

Toute option émise, au titre des délégations objets des trente-cinquième et trente-septième résolutions proposées à la présente assemblée générale, viendra diminuer à due concurrence le montant maximal de 2 678 180 actions gratuites susvisé et vice-versa, dans la mesure où le nombre total d'actions gratuites et d'options à émettre par le conseil d'administration au titre des délégations objets des trente-neuvième, quarantième et quarante et unième résolutions ne pourra excéder le plafond global de 2 678 180 options/actions.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de trente-huit mois à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

Paris-La Défense et Paris, le 2 juin 2026

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG et Autres

BM&A

Cédric Garcia

PE Passelegue

Cédric Garcia

Pierre-Emmanuel Passelègue